

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION I - IDENTIFICATION DU PRODUIT

Identificateur du produit : **QUIKSAN**

Utilisation du produit : Produit désinfectant pour les mains

Famille chimique : Solution d'alcool.

Nom et adresse du fabricant:
The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.
1265 Fewster Drive
Mississauga, Ontario, Canada
L4W 1A2
(905) 625 0311

Nom et adresse du fournisseur:
Se référer au fabricant

No tél. d'urgence : (613) 996-6666 (CANUTEC) **CATÉGORIES SIMDUT** : B2, D2A, D2B

SECTION II - INGRÉDIENTS DANGEREUX

<u>Ingrédients</u>	<u>No CAS</u>	<u>% poids</u>	<u>CL₅₀(4hr)</u> <u>(inh. rat.)</u>	<u>DL₅₀ (mg/kg)</u>	
				<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Isopropanol	67-63-0	60.0 - 100.0	17 000 ppm	4710	12 870

SECTION III - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État physique : Liquide clair.

Odeur : Odeur parfumée.

Apparence : Légèrement visqueux

Seuil de l'odeur : 43 ppm (détectable); **pH** : P/D
19 ppm
(reconnaissable)

Point d'ébullition : 70 - 72°C (158 - 162°F) **Densité** : 0,87 - 0,89

Point de fusion/congélation : P/D **Coefficient de répartition eau/huile**
: P/D

Tension de vapeur (mm Hg @ 20° C / 68° F) : 33 **Solubilité dans l'eau** : Complet

Densité de vapeur (air = 1) : > 1 **Taux d'évaporation (BuAe = 1)**
: > 1

% de volatilité : 99

SECTION IV - RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Conditions d'inflammabilité : Liquide et vapeur inflammable. S'enflamme si exposé à la chaleur, aux flammes ou à d'autres sources d'ignition.

Point d'éclair : 9 - 11°C (48 - 52°F)

Point d'éclair (méthode) : TCC **Température d'auto-inflammation**
: P/D

Limite d'inflammabilité inférieure, % : 2 (Alcool isopropylique) **Limite d'inflammabilité supérieure, %**
: 12 (Alcool isopropylique)

Moyens d'extinction : Agent chimique en poudre, dioxyde de carbone et mousse. L'eau risque d'être inefficace sur le feu, mais peut cependant être utile pour refroidir les contenants non brûlés.

Sensibilité aux chocs et aux décharges électrostatiques
: Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques. N'est pas sensé être sensible aux impacts.

Procédés de lutte contre l'incendie
: Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Éviter de répandre le liquide brûlant avec l'eau vaporisée, utilisé pour le refroidissement.

Risques d'incendie et d'explosion

- : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. Les contenants fermés exposés à la chaleur et aux flammes risquent une accumulation de pression interne. La vapeur risque de se déplacer sur une longue distance jusqu'à une source d'inflammation et de causer un retour de flamme.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone, alcool non brûlé et autres vapeurs et fumées irritantes.

SECTION V - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

- Stabilité / Réactivité** : Stable aux températures et pressions ambiantes. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
- Conditions de réactivité** : Tenir à l'écart d'une chaleur excessive, des flammes nues, des étincelles ou autres sources possibles d'inflammation.
- Matières incompatibles** : Agents oxydants forts et acides.
- Produits de décomposition dangereux** : Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 4.

SECTION VI - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

***** Voies d'exposition et effets aigus/chroniques *******Limites d'exposition**

<u>Ingrédients</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Isopropanol	200 ppm	400 ppm	400 ppm	P/D

- Voies d'exposition** : Contact avec la peau; Absorption par la peau; Contact avec les yeux; Ingestion; Inhalation.
- Propriétés irritantes du produit** : Irritant modéré à grave pour l'oeil. Irritant léger pour la peau
- Effets nocifs aigus éventuels**
- Inhalation* : L'inhalation risque de causer une irritation respiratoire et la dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. Risque d'avoir comme conséquence l'inconscience et possiblement le décès.
- Peau* : Risque de causer une légère irritation de la peau.
- Yeux* : Cause une irritation de modérée à grave. Les symptômes incluent la douleur, des rougeurs et le larmoiement.
- Ingestion* : L'ingestion de grandes quantités risque de causer la nausée, le vomissement, la diarrhée ainsi que la dépression du système nerveux central. L'ingestion risque de causer des symptômes semblables à l'inhalation. Risque d'être un danger à l'aspiration. L'aspiration peut apparaître durant l'avalément ou le vomissement et causer des lésions pulmonaires.
- Effets chroniques** : Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer l'assèchement et l'irritation de la peau. Des lésions au foie et aux reins peuvent se produire.
- Cancérogénicité** : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.
- Effets sur la reproduction** : N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.
- Tératogénicité** : Ce produit contient de l'isopropanol. Des études sur les animaux suggèrent que l'isopropanol peut causer des effets fetotoxiques à des doses n'étant pas toxiques pour la mère.
- Mutagénicité** : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.
- Sensibilisation à la matière** : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.
- Matières synergiques** : P/D
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

SECTION VII - PREMIERS SOINS

- Inhalation** : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Fournir un traitement de soutien en gardant la victime calme et au chaud.
- Peau** : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau tout en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Yeux** : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion** : Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison. Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Donner à la victime un ou deux verres d'eau. Empêcher l'aspiration dans les poumons.

SECTION VIII - MESURES DE PRÉVENTION

- Nettoyage des déversements** : Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Enlever toute source d'ignition. Ventiler le secteur du déversement. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Contenir et absorber la matière déversée avec un absorbant inerte et non combustible, comme le sable. Placer dans un contenant pour en disposer ultérieurement (voir ci-dessous). Éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.
- Méthodes pour l'élimination** : Manipuler selon les recommandations énumérées ci-dessous. L'élimination incorrecte risque de causer des dommages à l'environnement. Éliminer conformément aux lois sur les déchets dangereux locales, provinciales et fédérales.

*****ÉQUIPEMENT DE PROTECTION*****


- Ventilation et mesures d'ingénierie** : Ventilation naturelle ou par aspiration requise.
- Protection respiratoire** : Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.
- Protection de la peau** : Aucun exigé en conditions normales. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.
- Protection des yeux/du visage** : Lunettes à coques antiéclaboussures recommandées quand il y a un risque potentiel d'éclaboussures.
- Autre équipement de protection** : Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence doivent être à proximité du secteur de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

*****MANUTENTION ET ENTREPOSAGE*****

- Mesures de manutention** : Liquide et vapeur inflammable. Porter un équipement de protection résistant aux produits chimiques durant la manipulation. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec les yeux. Tenir à l'écart d'une chaleur excessive, des flammes nues, des étincelles ou autres sources possibles d'inflammation. Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières incompatibles. Ouvrir le bouchon avec précaution. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. À l'utilisation, frotter les mains jusqu'à l'absorption du liquide, assécher les mains (15 secondes).

- Exigences pour l'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Interdiction de fumer dans le secteur. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient.

Renseignements spéciaux en matière d'expédition

Informations réglementaires	No ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquettes
Canada (TMD)	UN1219	SOLUTION D'ISOPROPANOL	3	II	

Canada (TMD)	Peut être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE lorsque transporté dans des contenants de moins de 1,0 Litre dans des emballages n'excédant pas la masse brute de 30 kg. Se référer à l'article 1.17 du Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses, en Langage Clair, pour plus de détails sur cette exemption.
Informations supplémentaires	

SECTION IX - RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION

Légende :

- ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- CAS: Chemical Abstract Services
- IARC: International Agency for Research on Cancer
- Inh: Inhalation
- MSHA: Mine Safety and Health Administration
- S/O: Sans objet
- P/D: Pas disponible
- NTP: National Toxicology Program
- NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration
- PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
- STEL: Short Term Exposure Limit
- TCC: Tagliabue Closed Cup
- TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
- TLV: Threshold Limit Values
- TWA: Time Weighted Average
- SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références :

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2006.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en 2007.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, bases de données CCInfoWeb 2007 (Chempendium et RTEC).
4. Fiche signalétique du fabricant.

Date de préparation de la fiche (mm/dd/yyyy)

: 01/22/2007

Préparée par:

The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.

1265 Fewster Drive

Mississauga, Ontario, Canada L4W 1A2

Phone (905) 625 0311

<http://www.dodgeco.com>

FIN DU DOCUMENT